

qui se sont entassés pour lui envoyer dix-huit Frères, les uns agriculteurs et les autres artisans : ils viennent de partir sous la conduite du P. Pierre Lechner, prieur actuel du monastère de Scheyern, que son abbé a délégué à cet effet pour quelques années. Ainsi le nouveau continent ne devra pas moins de reconnaissance que l'ancien monde, à l'ordre si illustre de St. Benoit. Au mois de juin, une autre colonie non moins intéressante, celle des *pauvres Sœurs des écoles*, partira de Brème pour la *Ville-de-Marie*, aux Etats-Unis, dans le but d'y former une maison-mère de leur vénérable congrégation."

HAÏTI.

— Une lettre écrite d'Haïti au *Christian Reflector* nous donne un spécimen de cet esprit bigot trop ordinaire aux écrivains protestants. Nous traduisons ce curieux passage qui mérite quelques commentaires :

" Les Catholiques d'Haïti refusent de soumettre quoique ce soit à l'autorité du Pape de Rome. (Est-ce qu'il y a un autre Pape?) Ils regardent l'autorité papale comme opposée à leur liberté nationale et civile ; et conséquente avec leurs principes républicains, ils ne veulent ni Archevêques, ni Evêques, ni doyens, ni autres dignitaires ecclésiastiques, mais seulement de simples Prêtres ; et encore le président se réserve le droit de leur assigner leur poste et de les révoquer de leurs fonctions. La religion catholique est ainsi non seulement reconnue par le gouvernement comme religion de l'Etat, mais encore soumise aux réglemens administratifs et dépendante du pouvoir exécutif."

Les mots que nous avons soussignés font assez connaître que l'auteur de cette lettre trouve que les dignités ecclésiastiques sont contraires aux principes républicains, d'où il faudrait sans doute conclure que les Américains ne doivent souffrir ni Archevêques, ni Evêques, mais de simples Prêtres. Premier délit de bigoterie. L'auteur insinue tout doucement que l'autorité papale est contraire aux libertés nationales et civiles ; sous entendu : donc, il ne faut souffrir dans ce pays-ci qui est libre, personne qui reconnaisse l'autorité du Pape. Donc il faut regarder comme ennemis de nos libertés ceux qui reconnaissent cette autorité du Pape. Donc tout pays qui veut être libre, doit commencer par expulser les *Papistes*. Donc il est défendu, au nom de la liberté, d'être catholique romain. Second délit plus flagrant encore, de bigoterie et de fanatisme. Et voilà cependant les doctrines que prêchent des hommes qui se disent chrétiens et qui se donnent pour les champions de la liberté. Assurément si nos institutions républicaines pouvaient être ébranlées, ce serait par trois écrivains et par ceux qui leur ressemblent.

Quant aux faits indiqués dans ce passage, ils sont vrais quand au fond. Au milieu des troubles qui ont bouleversé cette île malheureuse d'Haïti, le projet d'un concordat avec le Saint-Siège a été abandonné. Les Prêtres qui dans l'absence de toute autorité épiscopale, avaient des pouvoirs spéciaux, sont venus à mourir, ou se sont retirés. Les présidents ont profité de ce déplorable état de choses, pour s'arroger des droits spirituels. Quelques Prêtres prévaricateurs se sont soumis à cette tyrannie des consciences, qui paraît si merveilleuse au correspondant du *Christian Reflector* ; les autres Prêtres qui ont voulu rester fidèles ont continué d'exercer leur ministère d'une manière privée, ou sous l'autorité de leurs consuls nationaux. Plusieurs se sont retirés, et parmi ces derniers, quelques-uns ont passé dans la partie espagnole ou République de Saint-Domingue, où les Prêtres sont soumis à une autorité ecclésiastique légitime et ne sont point opprimés par l'autorité civile.

Quant à la République d'Haïti, il est vrai qu'à un petit nombre d'exceptions près, elle ne compte plus que des Prêtres prévaricateurs qui ont eu la lâcheté, pour un peu d'or, ou par des motifs plus honteux encore, de vendre leur conscience au pouvoir. Ces Prêtres sont schismatiques. Mais le correspondant du *Christian Reflector*, qui est si instruit, aurait dû savoir que des hommes qui ne reconnaissent pas l'autorité du Pape de Rome ne sont plus des *Catholiques Romains*. Il écrit une absurdité ou dans un sens quand il dit que la religion catholique romaine est la religion de l'Etat. Les Haïtiens tombés dans le schisme ne sont plus ni *Catholiques* ni *Romains*. Le président de cette petite république a voulu faire en miniature ce que fait en grand celui qui se fait appeler l'Empereur de toutes les Russies. Il est aussi ridicule de vouloir donner le titre de Catholique Romain au président d'Haïti qu'au tyran du Nord.

Le correspondant paraît se délecter dans la contemplation d'une Eglise nationale, sans doute telle qu'elle existait en Angleterre, avec ses couperets et ses hûchers, aux beaux tems de la Reine-Vierge, Elisabeth, ou bien telle qu'elle existe encore en Russie et dans quelques cantons turbulents de la Suisse. Ce désir d'une Eglise nationale sent le Presbytérianisme d'une lieue ; mais que les Presbytériens se les tiennent pour dit, ni leur bon vouloir, ni leurs roueries religieuses ou politiques ne feront germer une Eglise nationale sur ce sol d'indépendance et de liberté.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

Portrait de Jacques Cartier.—Ce magnifique tableau envoyé par la municipalité de St. Malo à la Société Historique et Littéraire de Québec, était exposé ces jours passés à l'Hôtel du Parlement en cette ville. C'est une œuvre remarquable exécuté sur un original peint par un artiste français M. Ameil du vivant du grand navigateur. Jacques Cartier est appuyé sur le bastingage du vaisseau regardant à l'horizon comme pour découvrir la terre. La pose hardie, l'expression des yeux, de la physionomie, les traits pronon-

cés indiquant l'énergie du caractère, le courage, l'esprit aventureux, tout cela est bien selon la nature et admirable. M. Faribault, qui nous devons vraiment ce tableau et qui pendant 25 ans n'a cessé de s'occuper d'augmenter nos richesses historiques, de découvrir des documents importants concernant le Canada, nous a montré une gravure remarquable représentant les ruines de la maison occupée par Jacques Cartier à Limoulou, aux environs de St. Malo. C'est une antique demeure féodale, portant sur son mur extérieur les armes de Cartier, ennobli pour ses grands et importants services.

Revue Canadienne.

Les Exilés Canadiens.—M. Fabre vient de recevoir de son correspondant de Londres une lettre en date du 13 juin, dans laquelle on lui annonce l'arrivée à Londres de trois exilés Canadiens : MM. P. H. Morin, son fils Achille et Pierre Pinsonnault, tous trois en bonne santé. Ces messieurs ont pris passage sur le *Zealous* parti de Londres pour Montréal, le 16 juin. On peut les attendre à la fin de ce mois. Les huit autres arriveront dans le cours d'octobre.

Idem.

—M. Guillet M. P. P. pour Champlain qui est à Montréal depuis quelques jours pour connaître la décision de la Chambre sur sa résignation doit repartir ce soir pour Batiscan. Il paraît que M. Guillet se plaint des machinations et des intrigues du ministère dont il serait victime. On sait qu'on l'a forcé d'offrir sa résignation afin de procurer une chance au solliciteur-général en herbe M. Turcotte d'être élu à sa place. Mais il paraît pourtant que le ministère ne veut plus de M. Turcotte pour remplacer M. Tachereau ; on parle même de le faire juge de police à Québec à la place de M. McCord qui sera nommé solliciteur-général. On ajoute aussi que d'après les dispositions présentes du ministère, M. DeBleury doit être fait juge de circuit à la place de Badgley. Voilà les nominations qui sont en contemplation. C'est de la justice ! Le ministère après avoir perdu les gens de réputation leur doit une réparation, et cette réparation se fait au moyen d'une place lucrative qui produit de bons émolumens. C'est avant tout, comme dit M. Turcotte, et tous les ventrus, " il faut manger !"

Minerve.

— Quoique les décès soient encore assez fréquents parmi les malheureux émigrés qui sont entassés aux appentis du canal, l'état sanitaire de notre ville n'a rien d'alarmant. Au contraire il est prouvé que la mortalité est moins grande parmi les citoyens que l'an dernier à pareille époque. Nous regrettons d'apprendre que plusieurs personnes qui ont soigné les malades sont ou mortes ou sérieusement indisposées ; la fièvre de vaisseaux est donc contagieuse, mais il est prouvé qu'elle ne l'est que pour les personnes qui soignent celles qui en sont atteintes et qui habitent avec elles. Les citoyens qui n'ont aucune relation avec les émigrés n'ont absolument rien à craindre de la fièvre en question, l'état sanitaire de notre ville prouve cette assertion.

Il paraît que plusieurs des sœurs grises qui ont donné des soins aux malades sont en ce moment sérieusement indisposées. Mais le mal vient autant des fatigues que ces saintes filles ont éprouvées que de la contagion. Nous regrettons beaucoup que les autorités ecclésiastiques aient permis aux sœurs de l'hôpital de sortir de leur convent pour aller donner leurs soins aux malades. Du moins d'après le bruit qui circule, il paraît qu'on leur a accordé cette permission. Cette bienveillance envers les émigrés nous paraît un peu outrée. S'il plaît au gouvernement de nous envoyer un si grand nombre de ces infortunés qui apportent ici et la peste et la famine, c'est au gouvernement à en prendre soin et à leur procurer les moyens d'existence.

À peine pouvons-nous pourvoir aux besoins des nécessaires qui sont déjà parmi nous. Déjà nos hospices de charité sont encombrés de pauvres, et on nous les envoie encore d'Europe par millions ! Que feront ces malheureux lorsque la saison rigoureuse arrivera ? Qui les logera, qui les nourrira pendant l'hiver ? Déjà la plupart de nos ouvriers manquent d'ouvrage, les travaux sont arrêtés partout, jamais les affaires n'ont été dans un si triste état. Et on nous envoie une émigration de 60 à 80,000 individus mourants de faim, et dénués de tout, même des moyens de gagner leur vie, quand même il serait possible de leur procurer de l'emploi ou des terres à cultiver.

Espérons pourtant que les plaintes qui ont été adressées au gouvernement par notre assemblée législative et notre conseil de ville seront écoutées par le gouvernement de Sa Majesté et que des mesures seront adoptées pour pourvoir aux besoins de tous ces nécessaires.

Idem.

— Nous avons appris avec un bien vif regret que notre excellent maire, à la suite d'un différend survenu entre lui et quelques conseillers, a pris la détermination d'adresser sa résignation au conseil de ville. Cette malheureuse circonstance est due à un rapport fait par M. Mills sur les revenus de la ville, et qu'il diffère avec celui qui a été dressé par le comité du marché Bonsecours. Il paraît qu'il s'en est suivi une espèce de vote de censure qui a dû, comme de raison, blesser profondément notre premier magistrat. Nous espérons pourtant que les difficultés seront applanies, que le conseil rétractera sa censure et que du moins la majorité des membres refusera d'accepter la résignation de M. Mills.

Idem.

— La sècheresse qui continue depuis la St. Jean-Baptiste a fait disparaître les appréhensions que les pluies continuelles avaient causé chez les cultivateurs. La chaleur est excessive depuis le 24 du mois dernier et les grains ont maintenant une assez belle apparence. Mais le besoin de pluie commence à se faire sentir.

— Jeudi dernier un superbe cottage bâti à la rivière St. Pierre, par Et. Guy, écr., notaire, a été la proie des flammes. On attribue l'accident à la